VAL024.02.FRHR179-H0106000

Restauration hydromorphologique : le **Vigneux**, Agnicourt-et-Séchelles (02)

Maître d'ouvrage :

Aide à la valorisation :

Le contexte

Le **Rû du Vigneux** est un affluent de la rivière la Serre qui coule notamment dans le département de l'Aisne. Ce cours d'eau de première catégorie piscicole est un **ruisseau pépinière**, propice au développement de la truite fario et du chabot.

Il a été identifié comme étant en **contexte salmonicole perturbé** dans le PDPG. De plus, des travaux de rectification et de curage ont été effectués ; ils ont perturbé significativement le fonctionnement de l'affluent : incision du lit, apport important de particules fines, homogénéisation des habitats, colmatage du substrat, … .

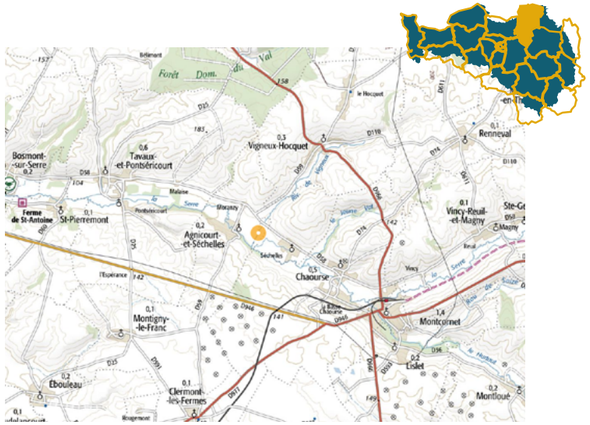

Face à cette détérioration du milieu, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'AAPPMA locale « La Vandoise » ont restauré un tronçon du cours d'eau. Ce linéaire s'étend sur **750 mètres** et correspond à la restauration de **15 zones de frayères** à truites.

Coordonnées L93	x : 769 586 m	y : 6 957 846 m
Cours d'eau	Cours d'eau	**Le Vigneux**
	Code masse d'eau	**FRHR179-H0106000**
	Largeur	**2 m**
	Longueur restaurée	**195 ml restauré**
	Débit moyen	**NC**
	Pente	**0,71%**
	Catégorie piscicole	**1ère catégorie**
Problématiques	**Fontionnalité frayère**	
	Colmatage substrat	
	Diversité habitats	
	Qualité de l'eau	

Site avant travaux, 2014

Site après travaux, 2015

Les enjeux

Ce site est un lieu parfait pour la reproduction et le développement de plusieurs espèces. Cependant, le colmatage du substrat et l'envasement du site réduit le potentiel de ce petit ruisseau.

Les étapes

- **2012-2014** — *Mise en place d'épis et de banquettes végétalisées*
- **2015** — *Recharge granulométrique des sites*
  Aménagement d'abreuvoirs
- **2016** — *Suivi piscicole*

Le témoignage

« Le milieu répond très bien aux travaux ! Nous avons arrêté le rempoissonnement sur le Vigneux, la reproduction naturelle est suffisante pour les pêcheurs.
L'AAPPMA s'occupe de l'entretien du site et les pêcheurs sont fiers de cette action.
Nous regrettons le comportement d'autres usagers : vidange récurrente à l'eau de javel dans le cours d'eau, curage, ...
Notre Fédération répond présente en se constituant partie civile pour défendre nos rivières. »

M. Carlier Joël
Président de l'AAPPMA «la vandoise»

Aménagement d'un abreuvoir, 2015

Le plan de financement

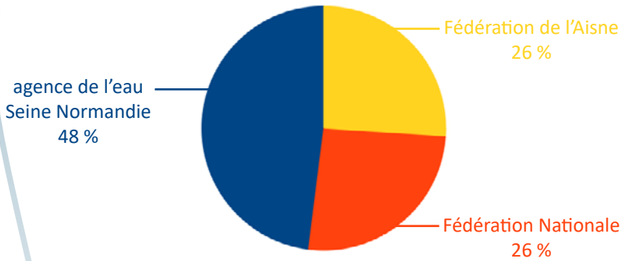

L'article de valorisation :

Partenaires financiers :

Partenaire technique :

Restauration hydromorphologique : le **Vigneux**, Agnicourt-et-Séchelles (02)

Maître d'ouvrage :

Aide à la valorisation :

Le descriptif des travaux

Mise en place des épis et des banquettes végétalisées afin de permettre le décolmatage du lit du Vigneux grâce à une **diversification des écoulements**. Cette étape a été réalisée avec les élèves du lycée agricole de Vervins.

- Les **épis** sont réalisés en bois. Des pieux forment la structure externe et des fagots de saules comblent l'intérieur. Ces aménagements font environ 1,5 m et sont ancrés en berge, perpendiculairement à la rive.
- Les **banquettes végétalisées** sont de deux types : avec ou sans création de sous-berges. Dans les deux cas, elles sont composées de pieux en bois et de fagots de saules. Ces ouvrages ont une taille de 2 à 5 m de longueur, ils sont ancrés en berges et submersibles.

La seconde phase de travaux correspond à la **recharge granulométrique** et à l'**aménagement d'abreuvoirs** :

- Des graviers alluvionnaires (galets roulés) de fraction 20/40mm ont été mis en place de façon homogène sur la zone de frayère à restaurer.
- Trois abreuvoirs sauvages ont été travaillés afin de diriger le bétail vers un seul point et pallier au problème de piétinement. Au niveau de ce point unique, la berge a été stabilisée (mise en place d'un tronc sur le linéaire de berge concerné). Pour terminer, une clôture a été installée afin de canaliser en un point le flux de bovin sur l'abreuvoir.

Le coût du projet

Première phase de travaux : 5 662 € TTC
Seconde phase de travaux : 8 504 € TTC

Contacter le responsable technique de l'action :
amierral@peche02.fr

Exemple d'aménagement d'épis, 2014

Exemple d'aménagement de sous-berge, 2014

Exemple de banquette végétalisée, 2014

Le gain écologique

2015

Les géniteurs visitent les frayères restaurées !

Schéma aménagement sous-berge

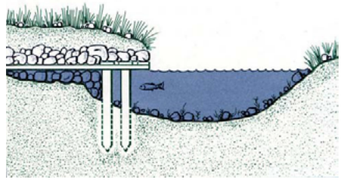

Site après aménagements, 2015

L'attention particulière

Lors de la recharge granulométrique, la Fédération a été attentive à respecter les exigences écologiques des espèces présentes sur la station : la truite fario, mais aussi le chabot et la lamproie.

Les clés de la réussite

La recharge granulométrique a été faite un an après la mise en place d'aménagements (épis, banquettes végétalisées), afin que ces derniers puissent «travailler».

- Les bénévoles de l'AAPPMA locale ont été très impliqués dans le projet.
- Intervention de lycéens sur le chantier.
- Regrouper les 3 abreuvoirs sur un même point permet de limiter l'impact du piétinement sur le cours d'eau.
- Le site a été classé en réserve.

- Les aménagements nécessitent un entretien régulier par la Fédération afin de conserver leur fonctionnalité.

L'article de valorisation :

Partenaires financiers :

Partenaire technique :